

FOIRE AUX QUESTIONS A DESTINATION DES PARENTS DES ELEVES DU COLLEGE DE MONTRICHARD

Version actualisée du 27 août

Une foire aux questions mise à jour par l'équipe de direction régulièrement (les éléments les plus récents seront mis en vert) est mise en place à compter du jeudi 27 août en prenant en compte les éléments les plus récents connus concernant la situation sanitaire et les consignes du protocole sanitaire produit par le Ministère de l'Education Nationale.

Les questions sont en gras. Les réponses en caractères habituels.

Quelles sont les dates de rentrée pour les élèves ?

L'ensemble des élèves reprennent à plein temps au collège à la rentrée selon l'emploi du temps qu'ils reçoivent le jour de la rentrée. Les élèves de Sixième sont accueillis le mardi 1^{er} septembre de 8h30 à 16h. Ils effectuent une visite de l'établissement dans la matinée. Ils ne viennent pas au collège le mercredi 2.

Contrairement aux autres années, les parents d'élèves de 6^e ne sont pas autorisés à rentrer dans l'enceinte de l'établissement pour accompagner leur enfant.

Les élèves de 5^e, 4^e et 3^e sont accueillis à partir du mercredi 2 septembre à 8h30 (8h30-10h30 avec le professeur principal, 10h30-11h30 avec le professeur qu'ils ont sur leur emploi du temps). L'ensemble des élèves a cours normalement à partir du jeudi 3 septembre.

Quand mon enfant connaîtra-t-il sa classe ?

Afin d'éviter les agglutinations d'élèves devant des listes de classe, votre enfant peut se connecter sur PRONOTE afin de connaître son emploi du temps et sa classe vendredi 28 matin. La constitution des classes est définitive. Aucun changement de classe pour convenance personnelle ne sera effectué, même si les familles ou les élèves avaient fait des vœux spécifiques.

Les élèves changeront-ils de salle ?

Pendant la journée de cours, pour éviter le brassage des élèves au maximum, les élèves restent dans la même salle de classe pour les cours de français, mathématiques, histoire, LV1 et LV2, sciences. Ce sont les professeurs qui changent de salle. Tant que la situation épidémique le permet, pour les cours d'arts plastiques, d'éducation musicale, Technologie et d'EPS, les élèves changent de salle.

Y aura-t-il des cours à distance ?

Non. Dans la mesure où l'ensemble des élèves est accueilli, il n'y a pas de cours à distance. Tous les professeurs reprennent les cours en présence des élèves.

Quel sera le fonctionnement général du collège ?

Les règles relatives aux régimes de sortie (demi-pensionnaires transportés, demi-pensionnaires non transportés, externes) sont de nouveau en vigueur, selon les modalités habituelles.

Le règlement intérieur du collège s'applique comme en période habituelle.

L'unité de fonctionnement est la classe pour éviter qu'un cas Covid éventuel puisse contaminer d'autres classes. Pendant les temps hors la classe, notamment la demi-pension et pendant les récréations, les élèves déjeunent avec les camarades de leur classe.

La présence au collège est obligatoire et sera contrôlée principalement par Madame Perret, Conseillère Principale d'Education et les professeurs principaux. Mme Perret tient informés le principal et la principale-adjointe des situations préoccupantes.

L'emploi du temps des élèves et des enseignants est-il définitif ou peut-il subir des changements ?

L'emploi du temps que les élèves reçoivent le 1^{er} et 2 septembre est provisoire et est susceptible d'évoluer à la marge jusqu'au vendredi 18 septembre. L'emploi du temps définitif commence le lundi 21 septembre. En fonction de la situation sanitaire, il peut être modifié mais contrairement à l'année dernière, le principe directeur est de maintenir les élèves dans leur classe d'origine.

Le collège devra-t-il fonctionner en demi-groupes comme l'année dernière après le déconfinement ?

Tout dépend de la situation sanitaire du Loir-et-Cher. Il peut exister trois types de situation.

- 1) Si le virus circule peu dans le département, le collège est ouvert à tous les élèves selon les modalités présentées dans cette F.A.Q.
- 2) Si le département connaît une circulation importante du virus, les autorités sanitaires peuvent demander au chef d'établissement d'accueillir les élèves par demi-groupes. Dans ce cas, une rotation hebdomadaire est prévue en semaine A et semaine B. Vous serez informés en temps voulu de la semaine pendant laquelle votre enfant vient au collège. Les élèves qui sont en distanciel reçoivent des devoirs pour la semaine à effectuer. Le canal de réception de ces devoirs est PRONOTE. Ils n'ont à se connecter qu'une fois pendant la semaine pour réceptionner ces devoirs. Les cours faits en demi-groupes en semaine A sont les mêmes qu'en semaine B. Afin d'anticiper cette situation, les demi-groupes ont été établis non pas par ordre alphabétique mais pour maintenir les binômes autant que possible.

Si le collège doit fonctionner en demi-groupes, et en fonction de priorités édictées par le Gouvernement, certains élèves peuvent être considérés comme prioritaires (personnels soignants, emplois prioritaires pour le fonctionnement de la Nation...) et sont accueillis au collège à temps plein. Les élèves à besoins particuliers ou repérés comme décrocheurs par l'équipe éducative du collège sont également accueillis à temps plein dans la limite de 15 élèves par classe.

- 3) Si le Gouvernement ou les autorités sanitaires compétentes estiment qu'un reconfinement est nécessaire localement ou nationalement, du travail sera donné de manière hebdomadaire à l'ensemble des élèves. Les modalités de restitution du travail seront indiquées en cas de besoin.

Mon enfant devra-t-il porter un masque ?

Oui. Il est obligatoire dans les espaces clos (classes, couloirs) et les espaces extérieurs où la distanciation physique d'un mètre ne peut être assurée. Les élèves ne portent pas de masque à la demi-pension et en E.P.S.

Tous les adultes portent un masque.

Quelles mesures de protection sanitaire sont prévues au collège ?

Le collège est livré régulièrement en masques pour les personnels et les élèves qui en auraient besoin. Le collège a fait des commandes très importantes de gel hydroalcoolique, et de masques hygiéniques supplémentaires. Les masques sont changés après le repas. Du gel hydro-alcoolique est mis dans chaque salle et dans chaque lieu de circulation.

Les élèves qui prennent les transports scolaires ne sont accueillis dans le bus que s'ils ont un masque. En cas d'oubli, le collège peut en donner, à titre de nécessité absolue. Les masques des élèves peuvent être jetables ou lavables. Les élèves qui viennent avec des masques lavables les

ramènent chez eux le soir. Le refus de porter le masque peut être une condition d'exclusion du collège, notamment en cas de récurrence et de mauvaise volonté évidente, et les familles sont informées de cet état de fait. Mme Da Costa, infirmière scolaire, passera dans chaque classe de Sixième pour faire une formation aux gestes barrière et à l'utilisation du masque à destination des élèves. L'ensemble des enseignants est formé par l'infirmière pour relayer des conseils de bonne pratique.

Les cours se déroulent portes et fenêtres ouvertes. Les tables, poignées de porte, rampes sont nettoyés très régulièrement.

Les toilettes sont nettoyées très régulièrement. Les élèves peuvent se laver les mains avec du savon.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs (poignées de portes, rampes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Quels sont les principes d'organisation pour mettre en place au mieux la distanciation physique ?

Le foyer est fermé aux élèves.

La vie scolaire est installée en salle A1 jusqu'à nouvel ordre et le local de la vie scolaire actuel est condamné. Mme Perret, CPE, utilise son bureau habituel.

Le chef d'établissement et la principale-adjointe reçoivent les familles dans la salle Joachim du Bellay. L'utilisation des casiers par les élèves est interdite. De la rubalise matérialise cette interdiction.

La demi-pension est-elle assurée ?

Oui. Les élèves se rendent à la demi-pension avec leur masque usagé du matin et celui prévu pour l'après-midi. Les élèves utilisent du gel hydro-alcoolique avant de rentrer dans la salle de restauration et en sortant de la salle de restauration. Après avoir choisi leur plats, ils jettent le masque qu'ils ont utilisé le matin et s'installent avec les camarades de leur classe. A la fin du repas, ils enfilent leur masque de l'après-midi.

Les transports scolaires fonctionnent-ils ?

Oui. Les cars scolaires circulent le matin et le soir selon les horaires du collège.

Pour les élèves demi-pensionnaires transportés, il est nécessaire d'informer la vie scolaire par mail, message pronote ou mot dans le carnet :

- si votre enfant commence les cours après 8h30 et que vous le déposez au collège pour le début de ses cours

- si votre enfant n'emprunte pas le transport scolaire à 16h ou 17h

Si votre enfant demi-pensionnaire transporté n'a pas cours l'après midi à cause d'un changement d'emploi du temps, la sortie de l'établissement ne peut se faire qu'à partir de 13h30, avec une décharge signée à l'accueil de l'établissement par le responsable légal ou une personne autorisée à venir chercher votre enfant dont vous avez indiqué l'identité en début d'année scolaire.

Comment gère-t-on un élève qui présente des symptômes Covid 19 ?

Il est demandé aux parents d'élèves de ne pas envoyer leur enfant au collège s'il a plus de 37,8° de température.

En cas de symptôme évocateur du Covid19 (toux, mal de gorge, éternuements à répétition, perte de goût ou d'odorat...), il vous est demandé de ne pas envoyer votre enfant au collège et de contacter au plus vite votre médecin traitant pour, le cas échéant, faire tester votre enfant au covid 19. Il vous est également demandé d'être en contact avec la Vie Scolaire et l'infirmière scolaire pour que nous puissions réagir en fonction de la situation si votre enfant était positif au covid.

Si un élève présente des symptômes qui évoquent la covid 19, il est immédiatement isolé au foyer des élèves et sa famille prévenue par l'infirmière ou la C.P.E en son absence. La famille doit venir chercher son enfant rapidement. La salle utilisée par l'élève malade est « neutralisée » pendant quelques jours le temps que les agents d'entretien la désinfectent selon le guidage du protocole sanitaire. Le chef d'établissement prend contact immédiatement avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale pour prendre les instructions nécessaires.

Comment les enseignants prendront en charge le fait que les programmes n'ont pas été totalement réalisés l'année dernière ?

L'ensemble des enseignants reçoit à la rentrée des consignes de leurs inspecteurs concernant l'évaluation des élèves et la reprise des points de programme essentiels à la poursuite dans l'année supérieure. Les professeurs modifient leur progression habituelle pour tenir compte des difficultés engendrées par le confinement.

La situation de votre enfant sera évaluée par ses enseignants, notamment en Sixième.

En cas de difficulté, le professeur principal de votre enfant demande à la cellule de suivi pédagogique du collège (Principal, principale adjointe, CPE, référente Devoirs Faits, coordonnateur disciplinaire en Français et Mathématiques, conseillère d'orientation) de faire le point sur la situation et de préconiser des solutions pédagogiques (inscription en soutien, Devoirs Faits, accompagnement individualisé, tutorat...).

Quelles pratiques disciplinaires peuvent être mises en place ?

A l'intérieur du collège, une attention particulière sur les matières à manipulation et contact est nécessaire (sciences, technologie, arts plastiques, EPS). De fait, les manipulations scientifiques faites par les élèves sont proscrites. En EPS, les activités sont centrées sur des activités de course, de marche, de danse individuelle ou de gainage.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe est permise lorsqu'une désinfection quotidienne est assurée.

L'utilisation des vestiaires est conditionnée à la situation sanitaire départementale. Pour le moment, les vestiaires sont accessibles. Si les conditions sanitaires se dégradent, les vestiaires seront à nouveau fermés et les élèves devront venir avec leur tenue de sport au collège. Vous serez avertis des changements par PRONOTE.

Quels objets les élèves peuvent amener au collège ?

Le prêt de matériel étant fortement déconseillé, les élèves viennent avec l'ensemble de leur matériel au collège.

Les élèves sont tenus de venir avec 3 masques pour la journée. Les masques jetables et lavables sont autorisés. Les masques lavables sont conseillés. Vous devez prévoir un sachet pour que votre enfant puisse stocker ses masques usagés, jetables ou lavables. Nous recommandons fortement que les élèves viennent avec leur propre gel hydroalcoolique.

Le carnet de correspondance sera de nouveau utilisé, et il sera donc obligatoire pour chaque élève de l'avoir avec soi.

Comment se passent les réunions avec les professeurs ?

Au vu de la situation épidémique, l'équipe de direction demande aux professeurs de privilégier des rencontres par visioconférence jusqu'aux vacances de Toussaint au plus tôt.

La rencontre de rentrée pour les parents de 6^e aura lieu par visioconférence par classe. Les dates exactes vous seront communiquées dans les tous prochains jours.